

PROCÈS-VERBAL de la quatre cent vingt-huitième réunion de la **COMMISSION DES ÉTUDES** de l’Université du Québec en Outaouais (UQO) tenue le jeudi 4 septembre 2025 à 9 h, au Pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché, salle Jean R. Messier, local E-2300, et en visioconférence.

CONFIRMÉ LE 13 NOVEMBRE 2025

Membres	Présence	Absence	Membres	Présence	Absence
APETOH, Komlan Kévin Étudiant	X		LABERGE, Murielle Rectrice	X	
BEAUDRY, Simon Doyen de la recherche et de la création	X À partir de 9h32		LAFOND BASSIL, Gabriel Étudiant		X
BEAUSÉJOUR, Vincent Vice-recteur à l’enseignement et à la réussite	X À partir de 9h05		LAM, Abdoul Aziz Étudiant		X
BEN AMOR, Salma Professeure		X*	LANGLAIS, Dominique Chargé de cours		X
BOURGON, Vincent Étudiant	X		LE GALL, Véronique Co-directrice – Module des sc. administratives	X	
DEMERS, Stéphanie Doyenne des études	X		NOËL, Martin X. Responsable de programme cycle supérieur		X*
DÉRY, Chantal Professeure		X*	PELLETIER, Daniel Co-directeur – Module des sc. administratives	X	
EL ZAÏM, Adel Vice-recteur à la recherche, à la création, aux partenariats et à l’internationalisation		X*	PLOURDE, Lorraine Étudiante	X	
FECTEAU, Stéphanie Professeure	X		RAZAFIMAHEFA, Ntsoa Étudiant	X	
HARVEY, Nicolas Chargé de cours		X	SERGEANT, Pascal Chargé de cours	X	
Personnes convoquées	Présence	Absence	Personne invitée	Présence	Absence
GODMAIRE, Alain Vice-recteur à l’administration et aux ressources		X	-	-	-
Secrétaire générale	Présence	Absence	Attachée d’administration	Présence	Absence
OUELLET, Me Sophie	X		CICARDA, Amélie	X	
*Absence motivée.					

La présidente, constate le quorum et déclare la séance ouverte à 9 h 01. Elle souhaite la bienvenue aux nouveaux membres présents, Komlan Kévin Apetoh et Ntso Razafimahefa.

1. Adoption de l'ordre du jour

1. Le point «Nomination d’une membre au comité d’appel en cas d’exclusion institué en vertu de l’article 13.8 du *Règlement des études de cycles supérieurs*» initialement traité au sein d’«Affaires courantes» est déplacé à la section «Sur consentement des membres».

Sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l’unanimité d’adopter l’ordre du jour ainsi modifié et de retenir les points suivants pour discussion :

2. Adoption de l’ordre du jour

Sur consentement des membres

3. Procès-verbal :

- 2.1 Quatre-cent-vingt-septième réunion (5 juin 2025)

- 2.1.1 Adoption
- 2.1.2 Affaires en découlant

4. Nomination d'un membre à la sous-commission des études (SCE)
5. Nomination d'une membre au comité institutionnel pour promouvoir une culture d'excellence en enseignement (CIPCEE)
6. Nomination d'une membre au comité de la recherche et de la création (CRC)
7. Émission des diplômes
8. Émission des attestations d'études – programmes courts de deuxième et troisième cycle
9. Émission des diplômes par l'Université du Québec à Montréal (UQAM)
10. Émission des diplômes ULaval
11. Nomination d'une membre au comité d'appel en cas d'exclusion institué en vertu de l'article 13.8 du *Règlement des études de cycles supérieurs*

Affaires courantes

12. Information de la présidente
13. Attribution du *Prix d'excellence en recherche pour les professeures et professeurs pour l'année 2025 (À huis clos)*
14. Attribution du prix d'excellence en administration pédagogique pour les professeures et professeurs pour l'année 2025 (**À huis clos**)
15. Attribution de la distinction « Mérite étudiant » pour l'année 2025 (**À huis clos**)
16. Projet de création d'un DESS en gestion intelligente de l'énergie (GIÉ)
17. Projet de suspension des admissions au programme court de deuxième cycle en gestion et développement communautaires (0541)
18. Projet de modification de la *Politique de la valorisation, de l'appréciation, de l'évaluation et de l'amélioration de la qualité de l'enseignement*
19. Projet de modification de la directive intitulée *Critères de promotion des professeures et des professeurs*
20. Projet d'ajustement du *Règlement concernant le plagiat et la fraude*
21. Période d'informations et de questions
22. Dépôt de documents
 - 21.1 Rapport du VRER relatif aux modifications aux différents programmes, en conformité avec le projet de délégation des responsabilités et pouvoirs conférés au VRER et à la doyenne des études concernant les modifications mineures de programmes
23. Prochaine réunion (2 octobre 2025)
24. Clôture de la séance

Sur consentement des membres

2. Procès-verbal

2.1 Quatre cent vingt-septième réunion (5 juin 2025)

2.1.1 Adoption

Sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'approuver le procès-verbal de la quatre cent vingt-septième réunion (5 juin 2025), et ce, sans modification.

2.1.2 Affaires en découlant

La rectrice informe les membres de la commission des études qu'en ce qui a trait au procès-verbal de la quatre cent vingt-septième réunion (5 juin 2025), les suites régulières ont été données.

3. Nomination d'un membre à la sous-commission des études (SCE)

La sous-commission des études a pour mandat général de recevoir et d'étudier les dossiers traitant des programmes d'études de tous les cycles et de faire ses recommandations à la commission des études afin que la mise à jour et le développement de programmes se fassent de façon organique et harmonieuse eu égard à la mission de l'Université.

La sous-commission des études, présidée par la doyenne des études, est composée de neuf (9) membres représentant les catégories suivantes :

- Sept (7) professeur·es
- Deux (2) représentant·es des personnes chargées de cours

Les mandats des membres, d'une durée de trois ans, sont renouvelables.

Monsieur Raef Gouiaa, directeur et professeur au département des sciences comptables, a manifesté son intérêt à renouveler son mandat au sein de la sous-commission.

La commission des études, conformément à ses pouvoirs de nomination des membres de la sous-commission des études (article 105 du Règlement général), est donc invitée à nommer monsieur Raef Gouiaa en tant que membre à la sous-commission des études pour un mandat de trois (3) ans, à compter du 11 novembre 2025, se terminant le 10 novembre 2028.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 428-CE-3448 concernant la nomination d'un membre à la sous-commission des études; laquelle est jointe en appendice.

4. Nomination d'une membre au comité institutionnel pour promouvoir une culture d'excellence en enseignement (CIPCEE)

La création d'un comité institutionnel pour promouvoir une culture d'excellence en enseignement par la commission des études a été adopté par la résolution 323-CE-2433 le 5 février 2015. Ce comité est chargé de coordonner les différentes initiatives visant à la promotion d'une culture d'excellence en enseignement.

Ce comité est composé des membres suivants :

- La doyenne des études
- La directrice du Centre de soutien et d'innovation en pédagogie universitaire
- Quatre professeures et professeurs
- Deux personnes chargées de cours
- Deux personnes étudiantes

Le secrétariat général a reçu la candidature (annexe 1) de madame Salma Ben Amor, professeure au département des sciences administratives, dans le but de briguer un mandat au sein du comité.

Conformément à ses pouvoirs de nomination (article 105.10 du Règlement général), sur recommandation de la doyenne des études agissant d'office, la commission des études est donc invitée à nommer une membre au comité institutionnel pour promouvoir une culture d'excellence en enseignement. Le mandat sera d'une durée de trois ans à compter du 5 septembre 2025.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 428-CE-3449 concernant la nomination d'une membre au comité institutionnel pour promouvoir une culture d'excellence en enseignement (CIPCEE); laquelle est jointe en appendice.

5. Nomination d'une membre au comité de la recherche et de la création (CRC)

Le comité de la recherche et de la création (ci-après appelé le présent comité) assiste la commission des études dans l'exercice de ses responsabilités à l'égard de la *Politique de la recherche et de la création*. Il exerce également le rôle de comité consultatif auprès de la commission sur toute question relative au développement et à la bonne marche de la recherche et de la création à l'université. Dans le cadre de la gestion du Fonds institutionnel de développement de la recherche et de la création, le présent comité assiste le décanat de la recherche et de la création dans l'étude des demandes de financement.

Le présent comité est composé de huit professeurs, tout en visant une participation d'au moins deux professeurs du Campus Saint-Jérôme, et du doyen de la recherche et de la création qui le préside. Les postes sont identifiés comme suit : un poste en sciences de la gestion, un poste en sciences de l'éducation ou en psychoéducation, un poste en sciences naturelles et génie, un poste en sciences humaines, un poste en art et lettres, un poste en sciences infirmières ou en psychologie et deux postes complémentaires (tous les secteurs). La date d'échéance des mandats, lesquels sont d'une durée de deux ans, a été fixée au 30 septembre.

Le secrétariat général a procédé à un appel de candidatures auprès de la communauté universitaire afin de pourvoir les postes vacants du présent comité.

La commission des études, conformément à ses pouvoirs de nomination des membres des sous-commissions qu'elle institue et des comités lorsqu'elle en est habilitée à des fins d'enseignement et de recherche (article 106 du *Règlement général*), est donc invitée à nommer une membre au comité de la recherche et de la création pour un renouvellement de mandat de deux (2) ans, soit madame Manel Kammoun, professeure au Département des sciences administratives, à compter du 1er octobre 2025 jusqu'au 30 septembre 2027.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 428-CE-3450 concernant la nomination d'une membre au comité de la recherche et de la création (CRC); laquelle est jointe en appendice.

6. Émission des diplômes

Conformément à l'article 109 du *Règlement général 2* concernant les études de premier cycle et l'article 152 du *Règlement général 3* concernant les études de cycles supérieurs et la recherche de l'Université du Québec, la commission des études doit prononcer la certification requise pour l'émission des diplômes aux personnes dont le nom figure dans la liste des sanctions des études et qui ont satisfait aux exigences des programmes.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 428-CE-3451 concernant l'émission des diplômes; laquelle est jointe en appendice.

7. Émission des attestations d'études – programmes courts de deuxième cycle

Conformément à la *Politique concernant le cadre institutionnel des programmes courts*, la commission des études doit recommander au conseil d'administration d'émettre les attestations d'études aux personnes dont le nom figure dans la liste des sanctions des études ci-jointe et qui ont satisfait aux exigences des programmes courts de premier, de deuxième cycle et de troisième cycle.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 428-CE-3452 concernant l'émission des attestations d'études – programmes courts de deuxième cycle; laquelle est jointe en appendice.

8. Émission des diplômes par l'Université du Québec à Montréal (UQAM)

Conformément aux protocoles d'entente entre l'Université du Québec à Montréal et l'Université du Québec en Outaouais et à l'article 152 du *Règlement général 3* concernant les études de cycles supérieurs et la recherche de l'Université du Québec, la commission des études doit recommander à l'Université du Québec à Montréal d'octroyer les diplômes aux personnes dont le nom figure dans la liste ci-jointe et qui ont satisfait aux exigences de leur programme.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 428-CE-3453 concernant l'émission des diplômes par l'Université du Québec à Montréal (UQAM); laquelle est jointe en appendice.

9. Émission des diplômes ULaval

Conformément aux protocoles d'entente entre l'Université Laval et l'Université du Québec en Outaouais et à l'article 152 du *Règlement général 3* concernant les études de cycles supérieurs et la recherche de l'Université du Québec, la commission des études doit recommander à l'Université Laval d'octroyer les diplômes aux personnes dont le nom figure dans la liste ci-jointe et qui ont satisfait aux exigences de leur programme.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 428-CE-3454 concernant l'émission des diplômes de l'université Laval; laquelle est jointe en appendice.

10. Nomination d'un membre au comité d'appel en cas d'exclusion institué en vertu de l'article 13.8 du Règlement des études de cycles supérieurs

La doyenne des études soumet à l'attention des membres de la commission des études la nomination d'une membre au comité d'appel en cas d'exclusion institué en vertu de l'article 13.8 du *Règlement des études de cycles supérieurs*.

En vertu de l'article 13.7 du *Règlement des études de cycles supérieurs* prévoyant que les étudiant·es exclu·es de leur programme ou de l'UQO peuvent en appeler de la décision, un comité d'appel en cas d'exclusion est formé à cet effet.

En vertu de l'article 13.8 du *Règlement des études de cycles supérieurs*, le comité d'appel en cas d'exclusion est composé, entre autres, d'un·e professeur·e nommé·e par la commission des études.

La doyenne des études soumet la candidature de Véronique Plouffe comme professeure membre du comité d'appel en cas d'exclusion des cycles supérieurs.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 428-CE-3455 concernant la nomination d'un membre au comité d'appel en cas d'exclusion institué en vertu de l'article 13.8 du *Règlement des études de cycles supérieurs*; laquelle est jointe en appendice.

Affaires courantes**11. Information de la présidente**

- Statistiques récentes sur les inscriptions étudiantes

La rectrice cite un article paru dans le journal Le Droit intitulé « Chute importante des étudiants étrangers à l'UQO ». L'article mentionne une diminution des inscriptions des personnes étudiantes internationales. Cependant, les inscriptions provenant des personnes étudiantes canadiennes et québécoises sont en hausse. Globalement, les inscriptions ont augmenté de 7 %. Les personnes étudiantes s'inscrivent à un plus grand nombre de cours, ce qui présente un intérêt particulier puisque le financement ministériel repose sur le rapport étudiant-crédit.

- Changements au financement des étudiantes et étudiants internationaux et impacts anticipés

Des changements à la formule de financement font en sorte que les étudiantes et étudiants internationaux seront désormais considérés comme « réglementés », au même titre que les étudiantes et étudiants québécois et canadiens. Une partie des droits de scolarité majorés est toutefois retournée au ministère qui les redistribue selon un mécanisme de péréquation avantageant les universités francophones. Pour l'année en cours, la référence retenue demeure 2024-2025, soit la meilleure année en matière d'effectifs internationaux. Toutefois, dès 2026-2027, lorsque la nouvelle base de référence sera appliquée, l'université subira les effets de cette diminution.

- Engagement collectif pour attirer de nouvelles personnes étudiantes

La rectrice félicite l'ensemble des équipes, notamment le bureau du registraire, le service aux étudiants, le décanat des études ainsi que les agentes de soutien administratif à la gestion des études pour les efforts considérables déployés dans l'attraction de nouvelles personnes étudiantes.

- Activités d'accueil et intégration des nouvelles cohortes

La rectrice remercie chaleureusement les équipes ayant contribué à l'organisation des activités d'accueil et d'intégration. Elle indique qu'environ 500 étudiantes et étudiants ont participé à la journée d'accueil à Gatineau et près de 400 à celle de Saint-Jérôme. La rectrice souligne que, lors d'une séance regroupant des étudiantes et étudiants des cycles supérieurs à Gatineau, 120 personnes étaient présentes, dont environ 70 à 80 % n'étaient pas diplômées de l'UQO. Elle mentionne la pertinence de développer davantage d'activités destinées à leur intégration.

- Annnonce de la création de la clinique juridique de l'UQO

La rectrice annonce la tenue d'une conférence de presse aujourd'hui-même afin de souligner la création de la clinique juridique de l'UQO. Cette clinique dispense gratuitement des services aux citoyennes et citoyens confrontés à des difficultés ou à des différends avec leurs propriétaires, dans un contexte de crise du logement. Elle est associée au département de travail social, de sorte que l'accueil des usagères et usagers sera assuré conjointement par des étudiantes et étudiants en droit et en travail social. La rectrice se dit très fière de cette approche intégrée, qui conjugue les dimensions juridiques et sociales de la problématique.

- Célébration du 10e anniversaire du Tonik

La rectrice annonce la tenue, le 11 septembre prochain, du 10e anniversaire du Tonik, suivi d'un spectacle présenté par des artistes de la relève gatinoise. Elle souligne qu'ils ont participé à des avant-premières à Montréal et précise que l'activité sera ouverte aux étudiantes et étudiants de l'UQO ainsi qu'à celles et ceux du cégep. L'objectif est de

mettre en valeur la vitalité du campus et de favoriser l'attractivité de l'université auprès des futurs étudiants et étudiantes.

- Transformation en cours au bureau du registraire

La rectrice souligne qu'une transformation majeure est en cours au bureau du registraire. Une consultante a été embauchée à cet effet. De nombreux irritants ont été répertoriés. La priorité identifiée est de générer des gains en efficacité. Le décanat des études, les directions de modules, les responsables de programmes collaborent à cette refonte. Il est prévu de retirer des contingentements jugés non pertinents qui font l'objet actuellement d'un traitement différencié. Un état des modifications pourrait être présenté à la commission des études.

- Prochaine planification stratégique

La rectrice rappelle que la planification stratégique actuelle arrive à échéance en 2026. Le 12 septembre, une rencontre est prévue avec les comités qui avaient contribué aux analyses et aux présentations lors du processus initial. Une discussion sera tenue avec ces comités avant de revenir vers la communauté universitaire afin de proposer une démarche pour l'élaboration du prochain plan stratégique 2026-2030.

12. Attribution du Prix d'excellence en recherche pour les professeures et professeurs pour l'année 2025 (À huis clos)

La *Politique relative aux prix et distinctions* de l'Université du Québec en Outaouais prévoit qu'un prix d'excellence en recherche pour les professeures et professeurs soit décerné en 2025.

Le 28 mars 2025, les professeures et les professeurs ont été invité·es par le vice-rectorat à la recherche, à la création, aux partenariats et à l'internationalisation à soumettre leur candidature.

Le vice-rectorat à la recherche, à la création, aux partenariats et à l'internationalisation a formé un comité de sélection ayant pour mission de recommander à la Commission des études l'identité du récipiendaire pour ce prix.

Le comité s'est réuni le 10 juin 2025 et était formé de :

- Murielle Laberge, rectrice (par intérim du vice-recteur à la recherche, à la création, aux partenariats et à l'internationalisation)
- Simon Beaudry, doyen de la recherche et de la création
- Manel Kammoun, professeure au département des sciences administratives
- Judith Beaulieu, professeure au département des sciences de l'éducation
- Nathalie St-Amour, professeure au département de travail social
- Eric Langlois, doyen de la gestion académique (secrétaire)

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 428-CE-3456 concernant l'attribution du Prix d'excellence en recherche pour les professeures et professeurs pour l'année 2025; laquelle est jointe en appendice.

13. Attribution du prix d'excellence en administration pédagogique pour les professeures et professeurs pour l'année 2025 (À huis clos)

La *Politique relative aux prix et distinctions* de l'Université du Québec en Outaouais prévoit qu'un prix d'excellence en administration pédagogique pour les professeures et professeurs soit décerné en 2025.

Conformément à la politique, un appel de candidatures a été lancé auprès des professeures et professeurs.

Le vice-recteur à l'enseignement et à la réussite a formé un comité de sélection chargé de recommander le récipiendaire pour ce prix. Le comité était formé de :

- Vincent Beauséjour (président)
- Stéphanie Demers, doyenne des études

- Éric Langlois, doyen de la gestion académique
- Paul Samuel Greenman, professeur au département de psychoéducation et de psychologie
- Julie Bergeron, directrice du Centre de soutien et d'innovation en pédagogie universitaire (secrétaire du comité)
- Oumar Fofana, étudiant

Le comité de sélection recommande à la commission des études le récipiendaire du prix d'excellence en administration pédagogique pour les professeures et professeurs pour l'année 2025.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 428-CE-3457 concernant l'attribution du prix d'excellence en administration pédagogique pour les professeures et professeurs pour l'année 2025; laquelle est jointe en appendice.

14. Attribution de la distinction « Mérite étudiant » pour l'année 2025 (À huis clos)

Le Mérite étudiant a pour objectif de souligner le mérite exceptionnel de nouvelles diplômées et de nouveaux diplômés de l'UQO qui, pendant leurs années à l'université, ont fait preuve d'un engagement soutenu dans la vie universitaire et/ou d'une grande implication auprès des collectivités externes tout en maintenant un dossier scolaire de grande qualité.

La personne proposée au titre « Mérite étudiant » :

- Doit être diplômée de l'UQO au baccalauréat, à la maîtrise ou au doctorat dans le cadre de l'année au moment de la remise;
- Ne doit pas avoir été rémunérée pour sa participation aux projets en lien avec la vie universitaire mis en appui dans son dossier de candidature.

Le vice-recteur à l'enseignement et à la réussite a formé un comité de sélection chargé de recommander la personne récipiendaire pour ce prix. Le comité était formé de :

- Vincent Beauséjour (président)
- Olivia Faucher, directrice des services aux étudiants (secrétaire du comité)
- Paul Samuel Greenman, professeur au département de psychoéducation et de psychologie
- Oumar Fofana, étudiant

Le comité de sélection recommande à la commission des études le récipiendaire du prix « Mérite étudiant » pour l'année 2025.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 428-CE-3458 concernant l'attribution de la distinction « Mérite étudiant » pour l'année 2025; laquelle est jointe en appendice.

15. Projet de création d'un DESS en gestion intelligente de l'énergie (GIÉ)

Simon Beaudry se joint à la rencontre à 9h32

La doyenne des études soumet à l'attention des membres de la commission des études le projet de création d'un DESS en gestion intelligente de l'énergie.

Le projet vise à élargir l'offre de programmes de deuxième cycle au département d'informatique et d'ingénierie (DII) de l'Université du Québec en Outaouais (UQO). En développant une niche d'expertise qui lui est propre, l'UQO est appelée à se démarquer et à contribuer à la formation de talents dans les métiers d'avenir. Offert au campus de Gatineau, ce nouveau DESS permettra la mise en place d'une formation de deuxième cycle en adéquation avec les expertises de l'équipe professorale, tout en étant adapté aux besoins actuels et grandissants du marché du travail. Structuré de façon à assurer la continuité de la formation amorcée au premier cycle, il répondra à un besoin de formation en français dans la région de l'Outaouais dans un domaine de pointe, en pleine évolution et en grande demande.

Les cours et la structure proposés pour ce programme s'appuient sur des analyses du marché de l'emploi dans les domaines tels que l'intégration des énergies renouvelables dans le réseau, le stockage d'énergie et la gestion de l'autonomie, la qualité de l'énergie, etc., principalement au Québec et au Canada. Les expertises professorales disponibles à l'UQO en matière d'enseignement et de recherche ont également été prises en compte dans le développement de ce DESS.

Le projet a reçu un avis favorable de la sous-commission des études le 26 août 2025.

Les discussions portent sur le nom du programme, lequel évoque pour certains membres davantage une utilisation raisonnée de l'énergie qu'une référence à l'intelligence artificielle. La doyenne des études précise que l'intégration de la notion d'intelligence artificielle dans le titre pourrait générer des attentes susceptibles d'en réduire la portée. Le commentaire relatif à l'appellation sera transmis au promoteur du programme.

Dans le contexte, la rectrice ajoute que des panneaux solaires seront installés au Pavillon Brault. Davantage d'informations seront communiquées les 24 et 25 septembre prochains.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 428-CE-3459 concernant le projet de création d'un DESS en gestion intelligente de l'énergie (GIÉ); laquelle est jointe en appendice.

16. Projet de suspension des admissions au programme court de deuxième cycle en gestion et développement communautaires (0541)

La doyenne des études soumet à l'attention des membres de la commission des études le projet de suspension des admissions au programme court de deuxième cycle en gestion et développement communautaires (0541).

Ce programme est rattaché à l'unité de gestion des programmes de deuxième cycle en travail social et il est offert au campus de Gatineau depuis le trimestre d'hiver 2006 ainsi qu'au campus de Saint-Jérôme depuis le trimestre d'hiver 2014.

Au cours des cinq dernières années, le programme a connu un très faible nombre de nouvelles inscriptions, ne dépassant jamais six (6) par année pour les deux campus combinés. Au trimestre d'automne, aucune des quatre (4) personnes admises ne s'est inscrite. La fréquentation actuelle du programme est par conséquent très faible : cinq (5) personnes étudiantes actives au total. De plus, le programme compte seulement onze (11) personnes diplômées depuis 2020. Enfin, à ce jour, aucune demande d'admission n'a été reçue pour le trimestre d'hiver 2026.

Par conséquent, il est proposé de suspendre les admissions au programme court de deuxième cycle en gestion et développement communautaires (0541).

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 428-CE-3460 concernant le projet de suspension des admissions au programme court de deuxième cycle en gestion et développement communautaires; laquelle est jointe en appendice.

17. Projet de modification de la *Politique de la valorisation, de l'appréciation, de l'évaluation et de l'amélioration de la qualité de l'enseignement*

La doyenne des études soumet à l'attention des membres de la commission des études le projet de modification de la *Politique de la valorisation, de l'appréciation, de l'évaluation et de l'amélioration de la qualité de l'enseignement*.

Les modifications proposées concernent l'article 8 portant sur le processus d'appréciation et d'évaluation de la prestation de l'enseignement. La période d'appréciation et d'évaluation est réduite à 14 jours calendaires. Cela permettra au bureau du registraire de disposer du temps nécessaire pour traiter les bordereaux de résultats sans

retarder la diplomation des personnes étudiantes. Cette nouvelle proposition tient également compte des particularités propres à chaque type de cours : cours régulier, cours à horaire condensé et cours en supervision.

Les discussions se poursuivent au sujet de la méthode d'évaluation en fin de trimestre. Il est souligné qu'une ressource enseignante n'assurant l'enseignement qu'au début du trimestre est néanmoins évaluée à la fin, ce qui peut rendre difficile pour les étudiantes et étudiants de se remémorer la qualité de l'enseignement. La doyenne des études en prend note.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 428-CE-3461 concernant le projet de modification de la *Politique de la valorisation, de l'appréciation, de l'évaluation et de l'amélioration de la qualité de l'enseignement*; laquelle est jointe en appendice.

18. Projet de modification de la directive intitulée *Critères de promotion des professeures et des professeurs*

Le vice-recteur à l'enseignement et à la réussite soumet à l'attention des membres de la commission des études le projet de modification de la directive intitulée « Critères de promotion des professeures et des professeurs » (annexe 1).

Ce projet est le résultat de la mise en œuvre de la lettre d'entente numéro 2 de la convention collective des professeures et des professeurs de l'UQO 2022-2026 (pages 102-103) (annexe 2).

Au trimestre d'automne 2023, un comité bipartite UQO-SPUQO a été mis en place en respect de la lettre d'entente numéro 2 et celui-ci a terminé ces travaux à la fin du trimestre d'hiver 2025, à la suite d'un processus de consultation institutionnel ayant eu lieu du 7 janvier 2025 au 4 février 2025 auprès des groupes suivants : corps professoral, personnel cadre (67 commentaires ont été reçus et examinés).

Le texte de l'article 23.07 de la convention collective des professeures et des professeurs de l'Université du Québec en Outaouais devra être conséquemment modifié par lettre d'entente entre les parties.

Pour rappel, la convention collective des professeures et des professeurs de l'Université du Québec en Outaouais a été entérinée par le conseil d'administration le 24 avril 2023 (résolution 457-CA-7106) (annexe 3).

Plusieurs membres soulignent la qualité du travail réalisé dans ce dossier.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 428-CE-3462 concernant le projet de modification de la directive intitulée *Critères de promotion des professeures et des professeurs*; laquelle est jointe en appendice.

19. Projet d'ajustement du Règlement concernant le plagiat et la fraude

La doyenne des études soumet à l'attention des membres de la commission des études le triptyque concernant le projet d'ajustement du *Règlement concernant le plagiat et la fraude*.

Considérant que, depuis la révision dudit Règlement adoptée le 2 décembre 2024 (479-CA-7418), l'expérience de son application a mis en lumière la nécessité d'y apporter certains ajustements afin d'en assurer la pleine cohérence et l'efficacité.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 428-CE-3463 concernant le projet d'ajustement du Règlement concernant le plagiat et la fraude; laquelle est jointe en appendice.

20. Période d'information et questions

Projet de logements privés en face de l'Université

En réponse à une question concernant les projets de logements situés en face de l'Université, il est précisé qu'il s'agit d'une initiative d'un promoteur privé. Celui-ci a obtenu les permis requis de la Ville. Conformément à la loi, 20 % des logements devront être réservés à l'habitation abordable. Le promoteur a indiqué cibler une clientèle étudiante, ce qui devrait l'amener à proposer des loyers compétitifs.

Directive sur la libre circulation des personnes étudiantes durant les examens

Un membre exprime sa surprise à la suite du courriel concernant la libre circulation des étudiantes et étudiants pendant les examens, en évoquant les risques que cela peut comporter. Il est précisé que cette directive découle de situations problématiques, notamment un cas sérieux où une personne étudiante s'est vu refuser le droit de sortir de la salle d'examen, ce qui a entraîné une perte de connaissance. Il est rappelé qu'il s'agit d'un droit pour les étudiantes et étudiants de pouvoir circuler durant une évaluation, éventuellement sous réserve de déposer leur téléphone cellulaire avant de quitter la salle. Des mesures de contrôle peuvent être mises en place par les ressources enseignantes, mais le droit de sortie ne peut être refusé, la santé des personnes étudiantes devant primer sur les mesures de prévention de la fraude et du plagiat.

Révision du programme de télétravail

Un membre soulève une question concernant le télétravail. La rectrice rappelle que le programme initial prévoyait l'obligation pour les personnes en contact direct avec les étudiantes et étudiants d'être présentes trois semaines avant le début d'un trimestre ainsi que deux ou trois semaines après. En 2023, cette exigence avait été réduite à deux semaines après le début du trimestre. Il est constaté que cette formule ne répond pas aux besoins actuels, notamment en lien avec les activités d'accueil. Conformément au programme, l'université peut demander un retour en présence pour répondre aux besoins organisationnels. Les personnes en contact direct avec la communauté étudiante ont donc été appelées à être présentes dès la semaine précédant le trimestre. La rectrice mentionne avoir demandé au vice-recteur à l'administration et aux ressources de revoir le programme. Le comité de direction a unanimement convenu d'imposer une présence trois semaines avant et trois semaines après le début de chaque trimestre. Des discussions sont à prévoir avec les syndicats, mais la volonté affirmée est de garantir une présence et un accueil adéquats pour la population étudiante.

Coupure du poste en EDI

Une membre s'enquiert de la position de l'université après le départ de la responsable de l'ÉDI, certains chantiers étant toujours en cours. La rectrice indique qu'un poste vacant au bureau de liaison autochtone et un poste contractuel en équité, diversité et inclusion ont été fusionnés afin de créer un poste permanent. La proposition sera soumise prochainement au conseil d'administration. Un concours sera ensuite lancé pour pourvoir le poste. La rectrice rappelle enfin que, dans l'intervalle, les membres peuvent solliciter l'appui d'Étienne Boulrice, attaché d'administration à son bureau, pour tout besoin d'accompagnement.

21. Dépôt de documents

21.1. Rapport du VRER relatif aux modifications aux différents programmes, en conformité avec le projet de délégations des responsabilités et pouvoirs conférés au VRER et à la doyenne des études concernant les modifications mineures de programmes

22. Prochaine réunion

La prochaine réunion aura lieu le 2 octobre 2025.

23. Clôture de la séance

L’ordre du jour étant épuisé, sur proposition dûment faite et appuyée, il est résolu à l’unanimité que la séance soit levée à 10 h 10.

Original signé par :

La présidente d’assemblée

Original signé par :

La secrétaire générale